

FORMATION CERAMISTE

ECH ANCIER 2020 DES FORMALITES D'INSCRIPTION

En fonction de divers imp ratifs ces dates peuvent  tre modifi es.

Dans ce cas, une information sera transmise via le site de la [Maison de la C ramique](#)

De mars  
mi-ao t 2020

Rendez-vous et entretiens   solliciter avec les Conseillers P le Emploi

Vous devez rencontrer votre conseiller (P le Emploi, Mission locale, CIDFF - Centre d'information des Droits des Femmes et des Familles, CAP emploi - pour les personnes en situation de handicap) et lui pr senter votre projet professionnel et de formation.

C'est une  tape indispensable qui permet   votre Conseiller de valider la bonne ad quation entre votre projet de formation, nos pr  requis et votre  ligibilit  au financement.

Personnes ressources pour les Conseillers P le Emploi :

Marion BOISJEOL, Responsable de formation, Maison de la C ramique du Pays de Dieulefit, 04 75 50 50 84 ou formation@maisondelaceramique.fr

Financer votre formation :

Pour b n ficier d'un financement de votre cursus de formation par la R gion Auvergne Rh ne Alpes, le statut requis est celui de demandeur d'emploi, enregistr    P le Emploi, au plus tard d but ao t. Il n'est pas n cessaire, en vertu du principe de r ciprocit  *, d' tre domicili  en Auvergne Rh ne Alpes.

Pour les candidats pouvant b n ficier d'autres financements :

Cette ann e encore, nous n'ouvrons pas de place   un candidat autre que demandeur d'emploi. Nous vous remercions de bien vouloir nous en excuser

Candidats, un lien vers la [R gion Auvergne Rh ne Alpes](#), pour vous renseigner

***Candidatures hors R gion :**

En vertu du principe d' galit  d'acc s au service public, les formations sont accessibles   tous les demandeurs d'emploi quelle que soit leur origine g ographique ; et ce, sur l'ensemble du territoire national. Les demandeurs d'emploi issus d'autres r gions ou d'autres ZTEF que celle o  est mise en oeuvre la formation ne pourront ainsi faire l'objet d'aucune discrimination g ographique.

Rémunération des stagiaires en formation :

Les candidats, demandeurs d'emploi, ayant des droits ou en fin de droits, bénéficient de leur allocation ou d'une aide régionale, accordée individuellement. Nous étudierons vos droits en entrée en formation.

Renseignements sur les rémunérations sur le site de la [Région Auvergne Rhône alpes](#) ou de [l'Agence de Service et de Paiement](#)

Le 6 avril 2020

Information collective à la Maison de la Céramique :

- Entretien collectif avec les candidats en vue d'une information sur les métiers de la céramique, leurs conditions d'exercice et le fonctionnement du réseau professionnel.
- Visite de la Maison de la Céramique : locaux de la formation et musée.
- Rencontre avec les stagiaires de la session en cours.
- Modalités des divers financements.
- Information sur les dispositions personnelles à prendre par chaque candidat concernant son installation à Dieulefit durant le temps de la formation.

Cet entretien est au bénéfice des candidats mais ne constitue pas une condition d'entrée.

**CLOTURE DES
CANDIDATURES
ET DATE LIMITE
DE DÉPÔT DES
DOSSIERS:
Le 29 avril 2020**

Le dossier se compose :

- De l'attestation de demandeur d'emploi, pour les candidats déjà inscrits à PE au moment de la candidature.
- D'une **lettre de motivation** expliquant l'intérêt du candidat à faire la formation et développant une présentation de son projet professionnel.
- D'un **CV + photo** présentant de façon détaillée l'ensemble des formations et parcours hors et en céramique du candidat.
- D'un **dossier photos** (de **30 pages maximum**) présentant des réalisations exécutées par le candidat (réalisations personnelles et faites dans le cadre d'une formation précédente)

Les photos du dossier doivent être légendées : format, matériau(x), technique(s)...

Le candidat doit fournir 2 versions de son dossier à la Maison de la Céramique:

- **1 version « originale » papier** (format et matières au choix du candidat).
- **1 version numérique** en format PDF, **sur support numérique ou envoyé par internet (wetransfer, par exemple).**

Attention, ces deux versions doivent être identiques

Pour les candidats sélectionné(e), ces 2 versions seront conservées par la Maison de la Céramique. Sinon, nous les renvoyons.

DATE LIMITE DE RECEPTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

➤ **La version numérique doit nous parvenir au plus tard le 29 avril 2020**

L'envoyer sur : formation@maisondelaceramique.fr

Via une plateforme de téléchargement (type [wetransfer](#))

➤ **La version papier doit nous parvenir au plus tard le 11 mai 2020**

6 mai 2020

Test n° 1 : Présélection sur dossier
(cf « le livret du candidat »)

18 ou 19 mai 2020

Test n° 2 : Sélection lors d'un entretien avec le jury
(cf « le livret du candidat »)

Fin mai début juin 2020
La date sera précisée
au plus tôt

Avis définitif d'admission

Date prévue de début de formation:

Le 20 août 2020 (à confirmer)

Date prévue de fin de formation:

Le 8 octobre 2021 (à confirmer)

Durée de la formation :

1918 heures / 271 jrs / 14 mois

Le statut requis à votre entrée en formation:

Demandeur d'emploi

LA FORMATION SE DEROULE À:

LA MAISON DE LA CÉRAMIQUE DU PAYS DE DIEULEFIT, à Dieulefit (26)

Pour vos envois ou demande de renseignement:

Marion Boisjeol, Responsable de la formation
ou Gaële Remords, assistante administrative formation :

Maison de la Céramique
Rue des Reymonds, Parc de la Baume
26220 DIEULEFIT

Tel 04 75 50 50 84

**Email : formation@maisondelaceramique.fr
admin@maisondelaceramique.fr**

Site : www.maisondelaceramique.fr